



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 4 septembre 2018 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19 h 00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

Poste vacant conseiller # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

(9) Personnes sont présentes à la séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 août
4. Entente Hors Cours à caractère confidentielle
5. Présentation des comptes à payer du 1er août au 31 août 2018
6. Élection partielle au poste conseiller # 5
7. Travaux voirie effectués en août 2018
8. Formation André Lagacé premiers soins CNESST

9. Soumission ou demande de prix abrasif hivernal 2018-2019
10. Suivis rencontre CCU du 21 août 2018
11. Rapport consultation publique sur la concordance des règlements en urbanisme
12. Adoption du règlement 2e projet de règlement 2018-233-04 Zonage
13. Demande d'aide financière Le Jubé
14. Rencontre ADMQ zone Bas St-Laurent le jeudi 6 septembre 2018 à Métis
15. Modification résolution FDT Regroupement des Organismes de St-Léandre
16. Résolution pour SER des Monts, empilement bois et machinerie forestière
17. Période des questions
18. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 1809-01

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu avec une modification afin d'avance le point #8 au point # 4 et respecter l'ordre du jour par la suite par le Monsieur Castonguay et reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 août 2018

Résolution 1809-02

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du lundi 6 août 2018, tel que lu par Monsieur Maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Entente Hors Cours à caractère confidentielle

Monsieur Castonguay explique que :

Par la nature publique de l'institution municipale de Saint-Léandre, seul les renseignements d'ordre personnel doivent demeurer confidentiels.

De plus, la municipalité a obtenu la permission de l'employé Monsieur Dave Caron, de lever la clause de confidentielle dans l'entente de la CNESST

Résolution 1809-03

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu d'engager la municipalité à verser à titre de renonciation à réintégration, la somme brute de 7 500.00\$, à Monsieur Dave Caron, moins les retenus fiscaux applicables, soit 20% d'impôt provincial et 10% d'impôt fédéral. La somme est incluse dans les comptes compressibles pour la période du 1er au 31 août 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. Présentation des comptes à payer du 1er août au 31 août 2018.

Résolution 1809-04

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois d'août 2018 pour un total des comptes incompressibles de **21 582.64\$** comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires nets des employés de 8 964.80\$, les salaires nets des élus (es) de 1 380.35\$, les remboursements des prêts de 7 026.49\$, les paiements des services publics 420.02\$, les remboursements des déductions à la source de juillet au montant de 3 722.03\$ et de **74 500.55\$** des comptes compressibles pour un montant de **96 083.19\$** pour le mois d'août 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6. Élection partielle au poste conseiller # 5

Suite à l'avis de vacance au poste de conseiller # 5, Monsieur André Marcil, à titre de président d'élection annonce la tenue d'une élection partielle le dimanche 4 novembre 2018.

7. Travaux voirie effectués en août 2018.

À titre d'information, monsieur André Lagacé, employé municipal, informe l'assemblée des travaux effectués au cours du mois d'août.

Abats-poussière liquide

Résolution 1809-05

Il est proposé par **Madame Guylaine Ouellet** et unanimement résolu d'autoriser le paiement suite à l'arrosage d'abats poussières liquide pour une quantité de 27 570 litre à 0.36\$/ litre pour un total avant taxe de 9 925.20\$.

Les Aménagements Lamontagne ont effectués l'arrosage dans la semaine du 20 août 2018.

Cette résolution abroge la résolution 1808-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Formation André Lagacé premiers soins CNESST

Résolution 1809-06

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu d'autoriser monsieur André Lagacé à suivre la formation de premier secours en milieu de travail de la CNESST les 13 et 20 septembre ou le 3 et 10 octobre 2018, selon la disponibilité des cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9 Soumission ou demande de prix abrasif hivernal 2018-2019.

Résolution 1809-07

Il est proposé par Madame Rose Lagacé et unanimement résolu d'effectuer une soumission ou une demande de prix pour la préparation de l'abrasif hivernal 2018-2019, pour une quantité approximative de 600 tonnes avec preuve de la charges par un certificat de pesée de graviers tamisés et le mixage avec le sel ou calcium afin d'obtenir environ 650 tonnes livré au garage municipal.

Les soumissions ou demande de prix seront reçues avant le jeudi 27 septembre 13 heures 15 pour être ouverte à 13h30 le même jour.

Les opérations de livraison de l'abrasif devront s'effectuer avant le vendredi 26 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 Suivis rencontre CCU du 21 août 2018

A titre d'information, André Marcil dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Consultatif en Urbanisme, tenue le mardi 21 août 2018 à 19 heures 30.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance ordinaire du CCU de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 21 août 2018 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Monsieur René Blouin
Monsieur Guy Gauthier**

**Monsieur Louis- Pascal Laforest, inspecteur en bâtiment
Présent par téléphone.**

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.

Un mot de bienvenue est prononcé par le Monsieur Steve Castonguay.

2. Demande d'abri forestier au 2817 10^e rang

André Marcil résume la demande du propriétaire du 2817 10^e Rang pour la construction d'un bâtiment complémentaire (abri forestier) de 20pieds X 24 pieds soit environ 44 mètres carrés au lieu du 20 mètres carrés maximum permis dans la réglementation de zonage en vigueur dans la municipalité

Résolution CCU1808-01

Il est proposé par Monsieur Gilles Rioux et unanimement résolu de refuser la demande de construction d'un bâtiment complémentaire (abri forestier) de 44 mètres carrés.

Le Comité Consultatif en Urbanisme demande au propriétaire

De se conformer à la définition de camp forestier dans la terminologie du règlement de zonage ;

Abri forestier ou camp forestier (Bâtiment complémentaire)

Construction rustique d'une seule pièce, excluant le cabinet d'aisance, destiné à permettre un séjour temporaire en forêt de

personnes pratiquant des activités de plein air, de chasse, de pêche ou des travaux forestiers et répondant aux critères suivants :

- a) ne doit pas être alimenté en eau par une tuyauterie sous pression ;
- b) ne doit pas disposer d'une cave ou d'un sous-sol ;
- c) la superficie au sol (mesurée de l'extérieur) réservée à des fins d'habitation ne doit pas excéder vingt mètres carrés (20m²) ;
- d) ne doit pas avoir plus d'un étage et aucune partie du toit ne doit excéder une hauteur moyenne de six mètres (6m) mesurée à partir du niveau moyen du sol ;
- e) une seule remise et une toilette sèche peuvent être implantées en complément.

À défaut de présenter ces caractéristiques, un bâtiment doit être considéré comme un chalet (résidence secondaire) et doit répondre à toutes les exigences réglementaires relatives à l'implantation d'un chalet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3- Levée de la séance CCU

La séance se termine à 20 heures 10

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Madame Guylaine Ouellet, informe le Conseil Municipal qu'une résolution est nécessaire afin d'entérinée la décision du CCU tenue le mardi 21 août 2018.

Résolution 1809-08

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu d'entériner la décision prise par le Comité Consultatif en Urbanisme de refuser la demande de construction d'un bâtiment complémentaire (abri forestier) de 44 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

11 Rapport consultation publique sur la concordance des règlements en urbanisme

A titre d'information, André Marcil dépose le procès-verbal de l'assemblée publique, tenue le mardi 28 août 2018 à 19 heures 00.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Assemblée publique de consultation de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 28 août 2018 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19 h 00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Normand Lévesque conseiller #6
Monsieur Félix Mathieu- Bégin, B Sc. Urbanisme MRC de La Matanie

Monsieur André Marcil, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

Aucune participation citoyenne

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire déclare l'assemblée publique ouverte à 19h 00.

Un mot de bienvenue est prononcé par le Monsieur Steve Castonguay.

2. Concordances et Modifications réglementation en Urbanisme

Monsieur Steve Castonguay a procédé à l'ouverture de l'assemblée publique à 19 h 00. La séance s'est ouverte sur une question du maire (voir ci-dessous).

Monsieur Félix Mathieu-Bégin a d'abord présenté quelques diapositives afin de mettre les élus en contexte et leur rappeler le calendrier prévu de consultation des citoyens, d'adoption et d'entrée en vigueur des règlements. Il a ensuite affiché à l'écran et commenté brièvement les cartes suivantes, annexées aux projets de règlements :

- Familles paysagères et qualité paysagère par tronçons routiers;
- Territoires d'intérêt, milieux touristiques et récréatifs;
- Modèle numérique d'élévation et relief;
- Contraintes naturelles et anthropiques;
- Réseau hydrographique

QUESTION 1

Est-il possible pour la municipalité ou pour la MRC de revoir le zonage agricole afin de réaliser un projet de terrain de golf en zone agricole permanente?

F.M. Le zonage agricole est décrété par le ministère de l'Agriculture. Une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est nécessaire afin de retirer un terrain de la zone agricole. Le pouvoir que détiennent la MRC et la municipalité est de découper plus finement le territoire agricole afin de créer des secteurs homogènes qui modulent les activités compatibles avec l'agriculture (résidences, agrotourisme, etc.).

Constatant l'absence de citoyens, le maire a clos l'assemblée à 19h20.

3- Fermeture de l'assemblée publique

La séance se termine à 19h20, personne ne se présente à la consultation publique.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

12 Pour le deuxième projet règlements portant les numéros 2018-233-04;

Résolution 1809-09:

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par la conseillère **Madame Julie Michaud** à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Guylaine Ouellet** et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de règlement 2018—233-04(LAU, 124)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(copie ci-jointe le 2^e projet règlements 2018-233-04)

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-233-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 233 AFIN DE TENIR COMPTE DES AMENDEMENTS INTERVENUS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

13 Demande d'aide financière Le Jubé

Résolution 1809-10:

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et résolu unanimement d'accepter la demande d'aide financière au Centre Socioculturel le Jubé, au montant de 92.00\$ pour le spectacle d'actualité Le fil des mémoires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14 Rencontre ADMQ zone Bas St-Laurent le jeudi 6 septembre 2018 à Métis

Résolution 1809-11 :

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à participer et défrayer les coûts à la rencontre ADMQ Zone Bas St-Laurent le jeudi 6 septembre 2018 à Métis. Le bureau municipal sera fermé à cette occasion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

15 Modification résolution FDT Regroupement des Organismes de St-Léandre

Résolution 1809-12 :

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et résolu unanimement d'autoriser les modifications du projet suite à l'achat d'une friteuse pour le centre communautaire moins coûteuse afin d'utiliser les sommes restantes pour améliorer les armoires situés près de la friteuse. Le coût total du projet passerait de 2 586.94\$ à 2 753.01, et la différence serait payée par le regroupement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

16 Résolution SER des Monts, empilement et machinerie

Résolution 1809-13:

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et résolu unanimement d'autoriser seulement l'empilement de bois à l'extérieur des emprises des routes, rangs et chemins et d'interdire toutes les machineries forestières dans les routes, rangs et chemin de la municipalité. Elles devront être acheminées par fardiers sur les lieux de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

17 Période des questions.

Une période de question est tenue

18 Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 1809-14

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 4 septembre 2018, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 53.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.